

Saguenay, le 14 juillet 2004



CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest – Niveau 1
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-02-01-1010013
400157985

Objet : Exploitation d'une sablière

- Mesdames,
Messieurs,

- À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 13 mai 2004 et reçue le 18 mai 2004 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière d'une superficie de 24 500 mètres carrés située sur une partie des lots 14, 15 et 16, rang 1, canton La Trappe, dans la municipalité de Saint-Stanislas, faisant partie de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Le document suivant fait partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage et de tamisage », signé par monsieur André Ouellet, ing., du ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, le 13 mai 2004, 4 annexes jointes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1010013
400157985

Le 14 juillet 2004

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



HT/RB/sg

Hélène Tremblay
Directrice régionale de l'analyse et de
l'expertise du Saguenay-Lac-Saint-Jean